Lettre bimestrielle de l'union juive libérale de lyon

I T O N I

"mon journal"

#14
novembre décembre 2005 janvier 2006
hechvan kislevtevet tevet 5766

Hanoukah *mode d'emploi*

LUMIÈRES

par catherine déchelette-elmalek

SOMMAIRE

HANOUKAH C'EST QUOI ? Hanoukah c'est le 25 Kislev (cette année, pur hasard, ça tombe le 25 décembre !) et la fête dure 8 jours : elle commémore l'inauguration du Temple de Jérusalem restauré par les Hasmonéens qui l'avaient reconquis après sa profanation par les Grecs en 165 environ avant notre ère. Chants, danses se succédèrent durant les 8 jours de fête. Plus tard, à la "lecture" de la légende talmudique (B.Chabbat 21b) relatant le miracle de la fiole d'huile consacrée qui brûla durant 8 jours et non un seul jour, les rabbins instituèrent le rite de Hanoukah avec des chants spécifiques et des prières.

HANOUKAH POURQUOI ? Le sens de Hanoukah est la lutte contre la culture grecque, et plus largement contre l'assimilation à la culture dominante, qui faisait fureur à l'époque. La célébration de Hanoukah est bien représentative "*...du combat du peuple juif à travers les siècles pour rester fidèle à ses valeurs et à sa culture dans un environnement non juif*". (le Monde des Mitsvot. Rabbin François Garaï. Genève 1998.) L'allumage de la hanoukiah est devenu le symbole de la résistance des Maccabées qui ainsi sauvegardèrent le judaïsme.

HANOUKAH COMMENT ? C'est une mitvah d'allumer les bougies de Hanoukah et de prononcer les bénédictions d'usage : "*Béni sois-tu Eternel notre Dieu Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Tes commandements et nous as enjoint d'allumer les lumières de Hanoukah. Béni sois-tu Eternel notre Dieu Roi du monde, qui as accompli des actes prodigieux en faveur de nos ancêtres à pareille époque, en cette même journée.*" Hanoukah n'est pas une fête biblique mais les rabbins ont institué le même type de bénédictions que si s'en était une. On utilise pour la fête un chandelier particulier; la hanoukiah comportant 8 branches plus une. On allume une bougie nouvelle chaque soir ; la 1ère se place à droite du chandelier et on se sert pour l'allumer de la bougie de la branche supplémentaire ; le Shamash (le "gardien"). Chaque soir on ajoute une bougie (de droite à gauche) mais on procède à l'allumage en donnant la primeur à la dernière bougie installée (donc allumage de gauche à droite). La tradition demande que la hanoukiah soit placée dans un endroit visible de l'extérieur afin d'attester aux yeux de tous de la joie de Hanoukah

HANOUKAH ENCORE ...

➜ Miracle de l'huile oblige, après avoir allumé les bougies, récité les bénédictions, chanté le Maoz tsour ; il est bon de se retrouver avec la familles et les amis autour d'un grand plat de beignets (soufganiot) ou de galettes de pommes de terre (latkes) ! Car il est effectivement traditionnel de consommer à cette occasion des plats frits (le régime sera pour… plus tard).

➜ Jouer à la toupie (sevivon) viendrait d'une légende qui nous indique que lors de la domination grecque, puis romaine, interdisant l'étude de la Torah, les étudiants faisaient semblant de jouer à la toupie pour dissimuler leurs réelles activités studieuse. Les lettres hébraïques qui sont indiquées sur chacune des 4 faces reprennent la célèbre phrase : *Nes Gadol Haya Cham*, un grand miracle eut lieu là-bas. Les toupies israéliennes ont remplacé "là-bas" par "po" (ici) !

➜ Peut-être en raison de sa proximité calendaire avec la fête de Noël, les enfants sont mis à l'honneur durant Hanoukah où les cadeaux offerts aujourd'hui ont remplacé les piécettes d'autrefois.

Bonnes fêtes !

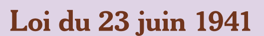


union juive libérale de lyon

Pour services exceptionnels...

L'atelier de généalogie que le CPJL m'a offert d'animer permet comme toutes les recherches en histoire des familles de retracer l'itinéraire des siens, parfois en s'éloignant du thème de sa recherche on découvre un aspect méconnu de l'histoire. En aidant Maurice Elmalek à retrouver des sources documentaires sur l'assassinat de son père à Lyon, j'ai fini par me rendre aux archives départementales et aux archives municipales. Maurice a eu ses documents de police et moi j'ai ouvert des dossiers bien poussiéreux, peu exploités par les historiens.

Les sources administratives nous disent qui sont les juifs à Lyon. Au delà des recensement des populations juives, conséquences des mesures antijuives du gouvernement de Vichy, j'ai commencé à explorer les archives de l'université. Pour la faculté de lettres aujourd'hui Lyon 2, il y eut deux enseignants juifs exclus de la faculté. Ils ont écrit au Doyen pour tenter de ne pas perdre leur emploi. Mais l'administration de Vichy a statué et ils ont été exclus. Simultanément l'université publie dans la presse locale le texte du décret de juillet 1941 instituant un numerus clausus pour les étudiants juifs.



Loi du 23 juin 1941

Le nombre des étudiants juifs admis à s'inscrire dans les établissements d'enseignement supérieur ne peut excéder 3 % des étudiants non Juifs.
Sont inscrits en priorité :
- les orphelins des militaires morts pour la France
- les décorés
- les titulaires de la carte de combattant
- les fils ou filles de décorés
- les postulants issus de familles nombreuses et particulièrement méritants.

Loi du 19 décembre 1941

Conditions d'admission des étudiants juifs dans les établissements d'enseignement supérieur.
Par dérogation, le postulant est admis à s'inscrire ou à suivre les cours si sa famille est établie en France depuis au moins 5 générations et a rendu à l'Etat français des services exceptionnels.

Les dossiers des étudiants soumis au numerus clausus sont instructifs. Dans les dossiers de 1941-1942 la séparation entre les étudiants juifs français et étrangers existe. 56 dossiers de demande d'inscription ou d'immatriculation sont



archivés pour la rentrée. Ceux qui sont refusés portent la mention prémonitoire "éliminés". Français ou étrangers la majorité de ces étudiants fournit un courrier expliquant sa situation conformément à la loi : Français de souche (sic), nés à l'étranger naturalisés ou non, apatrides, le nom des parents la situation de famille.
Les étudiants français fournissent un arbre généalogique, les citations militaires des pères, frères, oncles et grands-pères, en 1870, 14-18, les frères prisonniers de guerre ou démobilisé de la drôle de guerre sont aussi mentionnés. Parmi ces dossiers figure celui de Renée Bernheim future épouse d'André Neher. Le 5 septembre 1941 d'une plume ferme elle écrit au Doyen de l'Université une lettre de trois pages. Renée Bernheim a été inscrite pour passer son diplôme d'études supérieures. Elle a également suivi un chemin de traverse : participant au sauvetage d'enfants qu'il fallait soustraire à la déportation, à Lyon, en été 1942, elle a travaillé pendant trois jours sans interruption pour s'occuper de plus de 100 enfants, séparés de leurs parents, avec leur accord, et rassemblés dans un local de la Montée des Carmélites. Pour des raisons familiales, Renée Bernheim n'a pu continuer après l'automne 1943. Leon Levy-Bruhl, étudiant à l'Université de Lyon pour l'année 1941-1942 a été déporté le 7/3/1944. Jacques David s'était fait recenser comme la loi le lui ordonnait. Il était étudiant à l'Université. Il n'apparaît pas sur les listes de déportation, peut-être a-t-il survécu ? Est-il l'un des trois porteurs du nom à Lyon ? Son père Maurice est mort en 1970, il est enterré au cimetière de la Mouche.



Georges Levitte né à Ekaterinoslaw a demandé à s'inscrire en septembre 1941, mais il a préféré rejoindre son frère Simon à Moissac d'où il écrit le 1er décembre 1941 au doyen, pour l'informer de l'impossibilité de revenir à Lyon. Georges omet de préciser qu'il avait rejoint son frère dans la maison d'enfants des EIF, quittant Bron, pour s'occuper de sauvetage d'enfants. Georges Levitte, décédé en 1999 était le père de l'actuel ambassadeur de France aux Etats-Unis, il a eu une part influente dans le renouveau du judaïsme français après la guerre. Ses archives sont déposées à l'Alliance Israélite Universelle à Paris. Dans les dossiers des étudiants de la faculté de droit, bon nombre de diplômes attendent leur propriétaire 60 ans après. Pour certains, c'est un oubli, pour d'autres une trace de leur passage et de notre impossible oubli.

Manuela Wyler



Talmud Torah le dimanche de 10h à 12h30

sam 5 novembre à 10h office de chaharit avec le rabbin

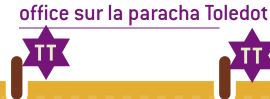
vendredi 4 novembre à 19h15 office de kabblat chabbat avec le rabin Yonathan Lévy

samedi 19 novembre à 1àh bar mitzva de Mathieu Aziza

vendredi 18 novembre à 19h15 office de kabblat chabbat avec le rabbin Garaï puis repas shabbatique

dimanche 27 novembre journée tsedaka

vendredi 2 décembre à 19h15 office de kabbalat chabbat puis débat



samedi 3 décembre à 10h office sur la paracha Toledot



vend… offic…

sam 29 oct | sam 5 nov | sam 12 nov | sam 19 nov | sam 26 nov | sam 3 déc | sam 10 déc | sam 17…

H E C H V A N — K I S L…





Des cheveux blancs qui demandent vos doigts...

Pour charité, l'hébreu connaît deux termes non exactement équivalents : tsédaka qui signifie "justice, droiture" et gémilut hasadim désignant littéralement l'acte de "rendre le bien", à savoir la générosité, la libéralité. Ainsi la charité, au sens où l'entend le judaïsme, revêt-elle une double dimension : d'une part exigence de justice, redistribution des biens, et d'autre part effusion spontanée chargée d'humanité.

Pour nombre de commentateurs bibliques, la tsédaka est inférieure à la gémilut hasadim pour les raisons suivantes : la première est seulement don en argent quand la seconde implique en outre de payer de sa personne (par exemple en visitant des malades ou en consolant des endeuillés) ; seuls les pauvres bénéficient de la tsédaka alors que même les riches sont concernés par la gémilut hasadim ; enfin la première ne profite qu'aux vivants alors que la seconde s'adresse aussi aux défunts (les hommages rendus aux défunts sont *hesed shel emet*, "bonté de vérité", car il ne s'y attache aucun espoir de réciprocité).
Parce qu'elles sont par définition socialement vulnérables, les personnes âgées (tout comme les veuves et les orphelins) jouissent dans la littérature biblique d'une attention toute particulière : "le Dieu grand, brave, terrible, qui ne fait pas de faveurs et n'accepte pas de gratification", Dieu lui-même leur fait droit (Deut. 10, 17-18). Le judaïsme rabbinique a donné force de loi au devoir d'assistance et de protection du vieillard. Quand bien même elle serait riche, il convient de traiter la personne âgée avec beaucoup d'égard car "son âme est fort déprimée et son esprit abattu".
Le décalogue, (aseret ha-devarim littéralement les dix paroles), texte constitutif de l'Alliance, définit les principes théologiques et éthiques appelés à guider la conduite d'Israël. Il décline en cinquième place l'honneur et le respect dû aux parents.
La halakha veille également à rappeler certains principes de comportement et à définir certaines obligations minimales dans les rapports d'affection et de respect réciproque qui se nouent entre parents et enfants. Ainsi l'enfant doit-il honorer et craindre son père et sa mère. Honorer signifie fournir à ses parents la nourriture, les vêtements et le couvert à leurs frais ou aux siens propres s'ils sont dans le besoin, et les servir en toutes choses "comme un élève sert son maître".
Une fois ces règles énoncées, où en sommes-nous aujourd'hui, et qu'a fait le judaïsme de ces beaux principes ? Quelle est la place de nos "anciens" aujourd'hui au sein de la communauté ou des institutions qui les prennent en

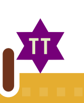


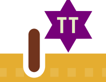
charge ? En ce mois de tsédaka, il est évident de constater qu'il est plus facile de se dédouaner d'une culpabilité et d'un devoir par le versement de quelques pièces dans une boîte que de donner de soi selon le principe du gémilut hasadim. Très rares sont les visiteurs bénévoles qui se rendent chez les personnes âgées isolées, rares sont les rabbins qui se déplacent pour offrir généreusement leurs compétences, rares également sont les anonymes qui spontanément vont offrir un sourire, une aide, un instant de conversation, un regard attendri, une complicité, une main tendue. Les juifs, comme tout un chacun, et alors même que leurs pratiques religieuses s'extrémisent et se polarisent sur des détails ou des insignifiances dogmatiques, oublient l'essentiel : une religion dont l'individu n'est pas le centre se dévoie et finira par se perdre. Regardons comment nous traitons nos aînés, et le mot de tsédaka se vide en un instant de tout son sens. Quelle idée de donner de l'argent pour une yeshiva en Israël si sa propre voisine de palier meurt de soif les années de canicule. Et quelle hérésie de pleurer sur sa tombe quand, vieux et vivant, un homme a été laissé rongé de solitude et de détresse au prétexte qu'on en a assez de ses propres soucis et que de toutes façons il n'est pas de notre famille.
Et basta de nos petitesses frileuses : si l'on se situe dans l'Alliance véritable, non dévoyée, et si l'on considère comme éthique l'observance des mitsvot, alors au diable l'hypocrisie des conduites comme celle qui consiste à payer pour être quitte.
Un euro c'est zéro quand le cœur est ailleurs.
Commençons à simplement observer : un visage ridé, des yeux qui vous appellent, des cheveux blancs qui demandent vos doigts pour se peigner, des lèvres qui vous parlent et qu'il faut apprendre à lire, des mémoires qui vacillent et qu'il faut écouter, des mains comme des branches qu'il fait bon agripper. Ce vieil homme que je vois, juif ou pas, seul et triste, c'est mon père. Cette vieille femme là bas, juive ou pas, petits pas et lourd cabas, c'est ma mère.
Apprenons les gestes, apprenons les mots,
Apprenons la tsédaka qui fait de nous des Rois.

Frédéric Zeitoun

TSEDAKA

>>> Dimanche 27 novembre à partir de 12h à l'espace Tête d'Or, boulevard Stalingrad à Villeurbanne. Comme l'an dernier, l'UJLL aura son **stand** pour soutenir le FSJU. Les enfants du Talmud Torah tiendront le stand et pourront ainsi montrer le projet qu'ils ont prévu pour cette année. **Venez les retrouver et les soutenir** dans leur action en donnant de votre temps et en remplissant la boîte qu'ils ont créée pour récolter **vos dons** !





...redi 16 décembre à 19h15
...e de kabbalat shabbat

vendredi 6 janvier 19h15
office de kabbalat shabbat

vendredi 20 janvier 19h15
office de kabbalat shabbat

... déc · sam 24 déc · sam 31 déc · sam 7 janv · sam 14 janv · sam 21 janv · sam 28 janv

...EV · TEVET · CHEVAT

vacances scolaires



Itoni poursuit sa série sur des textes adaptés du Monde des Mitzvot édité par la fédération du judaïsme libéral. Nous retrouvons dans cette rubrique, les bases du judaïsme libéral. Ces textes sont disponibles à l'UJLL ainsi que sur le blog d'Itoni.

4/Cacherout et judaïsme libéral

Les raisons pour un Juif libéral de pratiquer la cacherout sont les suivantes : l' autorité qu'il accorde aux mitzvot • la discipline qu'il s'impose pour choisir ce qu'il mange et comment il le mange • l'interdiction qu'il s'impose de nourritures rejetées par de nombreux Juifs • l'identification avec le monde juif.

Chaque foyer est un *mikdach meat/temple miniature* dont la table est le *mizbéah/autel*. C'est pourquoi la question de la cacherout doit être envisagée par tout Juif, d'autant qu'elle a occupé une place importante au cours des siècles.
Une attitude du "tout ou rien" ne peut pas entrer en ligne de compte aujourd'hui et notre Tradition montre bien que la cacherout a évolué.
Ce n'est pas Adam qui fut autorisé à manger de la viande, mais Noé et ses descendants (Genèse 1:29, 7:2), et les lois de la *cacherout* font partie de celles qui se rapportent au Temple et aux prêtres, à une époque où la viande provenait exclusivement des animaux sacrifiés sur l'autel (cf. Deutéronome 12:20-25).
C'est en considérant cette évolution et celle des règles rabbiniques que les premiers rabbins libéraux ont estimé que le Temple n'existant plus et la réinstauration des sacrifices sanglants n'étant plus espérée, il fallait repenser cet aspect de la pratique juive.
Mais il n'est pas question aujourd'hui de tout rejeter, puisque le judaïsme a toujours accordé une place particulière à la façon



de se nourrir. La nourriture est un don de Dieu et si l'homme a besoin de manger pour vivre, il ne peut pas se laisser dominer par ce besoin vital. Dans ce domaine, il peut exprimer la maîtrise que lui procure le libre choix dont Dieu l'a pourvu, en choisissant sa nourriture. C'est ce que pensait Maïmonide qui voyait dans la cacherout un moyen pour l'homme de dominer ses instincts et



ses pulsions (Guide 3:48, voir aussi Genèse Rabbah 44:1, Lévitique Rabbah 13:3).
Cacher veut dire "conforme" et non pas "saint". Une nourriture cacher ne confère aucune sainteté particulière. Elle permet de mettre en pratique les mitzvot qui sont liées à la cacherout et n'a pas comme but la séparation des Juifs et des non-Juifs en rendant impossible le partage d'un même repas.
Les communautés libérales ont toutes adopté certaines règles concernant la nourriture servie dans leurs murs. Dans nos communautés, toute viande de bovins ou d'ovins doit être cacher, mais cette rigueur ne s' applique pas obligatoirement à la volaille dont les règles d'abattage et de préparation ne sont pas les mêmes; tout poisson servi doit avoir nageoires et écailles, et aucun aliment carné ne peut être cuit dans du lacté. Le vin utilisé pour le Kiddouch doit généralement être cacher, bien que l'interdiction du vin non cacher n'ait plus sa raison d'être puisque ce qui était rejeté était la possible utilisation du vin pour des libations idolâtres, ce qui aujourd' hui n'est plus le cas.

La Torah définit clairement les **mammifères** cacher : *Toute bête qui a le pied onglé, l'ongle fendu en deux et qui fait partie des ruminants, vous en mangerez* (Deutéronome 14:6). Pour les **volailles**, on considère généralement que les volailles de basse-cour sont cacher (Lévitique 11:13-19 et Deutéronome 14:12-18) et pour les **poissons**, ceux qui ont au moins une nageoire et une écaille qui s'ôte facilement (Lévitique 11:9-12). S'ajoutent à ces règles l'interdiction de consommer le **sang** d'un animal (Genèse 9:4, Lévitique 7:26-27, 17:10-14) et celle de cuire des **aliments carnés dans des laitages** (Exode 23:19, 34:26, Deutéronome 14:21, B. Houlim 113b).



Offices en novembre et décembre:

➔ ***Vendredi 4 novembre*** à 19h15, office de Kabbalat Shabbat animé par le rabbin Yonathan Lévy de la communauté de Montpellier ; l'office sera suivi d'un repas shabbatique.

➔ ***Samedi 5 novembre*** à 10 h, le rabbin Yonathan Lévy animera l'office de chaharit et nous lirons la paracha Noah.

➔ ***Vendredi 18 Novembre*** à 19h15, office de Kabbalat Shabbat suivi d'un repas shabbatique : le rabbin **François Garaï** et son épouse Nicole nous ferons la joie d'être parmi nous pour accueillir le Shabbat.

➔ ***Samedi 19 Novembre*** à 10h, venez nombreux accompagner **Mathieu Haziza** lorsqu'il montera à la Torah pour lire la Paracha Vayikra. L'office sera suivi d'une Séoudah.

➔ ***Dimanche 27 Novembre 2005***
Journée de Tsedaka à partir de 12 heures.

➔ ***Vendredi 2 Décembre*** à 19h15, office de Kabbalat Shabbat puis **dîner-débat** animé par René Pferzel sur le thème "l'histoire du texte biblique à partir de quelques exemples".

➔ ***Samedi 3 Décembre*** à 10h, venez nombreux lire la paracha *Toledot*.

➔ ***Vendredi 16 décembre*** à 19h15, office de Kabbalat Shabbat. Paracha *Va-Yichlakh*.

➔ ***Vendredi 6 Janvier 2006*** à 19h15, office de Kabbalat Shabbat. Paracha *Va-Yiggach*.

➔ ***Vendredi 20 janvier 2006*** à 19h15, office de Kabbalat Shabbat. Paracha *Chemot*.

Bar Mitzva:

➔ Bar mitzva de **Mathieu Haziza :**
vendredi 18 novembre à 8h30, Mathieu mettra les téfilines pour la première fois. Venez l'accompagner !
vendredi 18 novembre à 19h15, office de Kabbalat Shabbat suivi d'un repas shabbatique : le rabbin p**François Garaï** et son épouse Nicole nous ferons la joie d'être parmi nous pour accueillir le Shabbat.
samedi 19 novembre à 10 heures, venez nombreux accompagner Mathieu lorsqu'il montera à la Torah pour lire la Paracha Vayikra, l'office sera suivi d'une Séoudah.

Merci à vous tous !

➔ Merci à toutes et à tous, votre attention nous a vraiment tous émus ! et j'espère que ma nouvelle coiffure vous plaira ! *Christina*

Lettre bimestrielle de l'union juive libérale de lyon

Ont participé à ce numéro : Manuela Wyler, Catherine Colin, Catherine Dechelette-Elmalek, Christina, Frédéric Zeitoun, Frédéric et Rémi Guedj.
Courriel rédaction : contact@itoni.org -
Blog : **http://blog.itoni.org**

UJLL : 14 rue Garibaldi, 69006 Lyon (code porte : 5682)
Président : Guy Slama, Secrétaire : Daniela Touati,
Tél. : 0472820683 - Courriel : danielle.touati@free.fr
Prix : 7 € - Abonnement annuel (4 à 5 numéros) : 25 €